

Assemblée Générale Ordinaire 2020

Résolution d'orientation stratégique

7 juillet 2020

Quatre propositions pour vaincre le mal-logement

La crise sanitaire est venue rappeler une évidence : le logement est indispensable pour lutter contre la précarité et l'exclusion. Au sein de la Fapil, fédération qui regroupe plus de 120 associations de terrain qui luttent contre le mal-logement partout en France, nous estimons qu'il est urgent de faire du Droit au logement un droit effectif pour tous. Et cela suppose une action vigoureuse dans quatre dimensions qui se complètent.

Premièrement : mettre sur le marché davantage de logements abordables, accessibles aux plus modestes. Sans cela, il n'y aura pas de recul de la grande exclusion. Or, on n'en produit pas suffisamment : à peine 34 000 logements PLAI ont été livrés en 2019 lorsqu'il en faudrait au moins 60 000. En parallèle, la mobilisation du parc privé reste à des niveaux très bas : l'Anah n'a pu conventionner en 2019 que 6 000 logements avec des propriétaires bailleurs pour qu'ils baissent leur loyer à un niveau social.

Mais l'insertion par le logement ne s'arrête pas au parc social. Le parc privé accueille 3 millions de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, le plus souvent en situation de précarité énergétique. Il faut donc également agir pour assurer une maîtrise des loyers du parc privé, notamment dans les territoires les plus chers tout en améliorant la qualité des logements.

- ➔ Les pouvoirs publics, et en premier lieu l'État, doivent se mobiliser beaucoup plus fortement afin de changer d'échelle en matière de production de logements abordables.
- ➔ Une politique d'encadrement des loyers doit être rapidement et significativement mise en œuvre sur l'ensemble des territoires tendus.
- ➔ La lutte contre les passoires thermiques doit s'intensifier sur l'ensemble des territoires.

Deuxièmement : les personnes les plus précaires doivent pouvoir être logées en priorité. Aujourd'hui, cette priorité est concurrencée par tant d'autres priorités sociales, toutes légitimes ! Faute d'une offre suffisante et à la hauteur des enjeux, les personnes en difficulté sont classées dans des dispositifs de file d'attente qui se concurrencent les uns les autres.

Les statistiques prouvent que les chances d'obtenir un logement social sont d'autant plus faibles que les ressources du ménage sont basses*. Pourquoi ? parce que la quittance globale est souvent trop élevée et que les aides au logement ont perdu progressivement leur pouvoir de solvabilisation. Cette exclusion du parc social pour les ménages les plus précaires les contraint à accepter des solutions alternatives en hébergement chez des tiers ou dans des logements souvent de moindre qualité et à des niveaux de loyer inabordable dans le parc privé : de ce fait, les expulsions locatives se multiplient et ajoutent de la précarité à la précarité.

Nous demandons :

- ➔ Le respect des objectifs fixés par la Loi en matière d'attribution des logements sociaux pour les ménages les plus pauvres.
- ➔ De limiter les expulsions locatives en suspendant le concours de la force publique jusqu'à ce qu'une solution alternative au relogement soit trouvée pour les ménages qui ne peuvent plus payer leur loyer.

- ➔ La prise en compte rapide des baisses brutales de revenus dans le cadre de la réforme de l'APL, dont les modalités de calcul présentent des risques importants de perte de droits.

Troisièmement, la Fapil réaffirme sa volonté de loger directement les personnes en difficulté. Les parcours d'insertion ne doivent plus obliger les personnes sans chez-soi à passer d'un hébergement à un autre, d'un dispositif à un autre, avant d'obtenir, enfin, le droit d'avoir leur propre logement. Depuis sa création, la Fapil rappelle que le logement est un droit fondamental et, de fait, un outil premier d'insertion.

Les personnes en difficulté doivent d'abord être logées et sécurisées, dans un vrai logement à elles, avant d'envisager et de construire avec elles un accompagnement répondant aux besoins qu'elles expriment pour sortir de la précarité. En s'appuyant sur un nécessaire renforcement des capacités d'accompagnement et une vraie diversification des approches et des méthodes d'intervention, l'importance et le cumul des difficultés rencontrées par certains ménages ne doivent plus être considérés comme un obstacle à l'accès au logement.

- ➔ Les principes du Logement d'Abord doivent s'appliquer partout.
- ➔ Les moyens de l'accompagnement social, sanitaire, médico-social, juridique, doivent être renforcés et mobilisables par les ménages de manière souple et adaptée à leur situation.

Enfin quatrièmement, la garantie d'accès aux droits des personnes doit être assurée. Nous constatons que, malgré des dispositifs juridiques et financiers multiples, il est de plus en plus difficile pour les personnes les plus exclues de faire valoir leurs droits ; leur droit à un logement (71 000 ménages reconnus prioritaires Dalo n'ont toujours pas été relogés), mais aussi leur droit à ce que ce logement soit de qualité satisfaisante, leur droit à des prestations et à des aides qui leur permettraient de sortir de la précarité, leur droit à être reconnues comme des personnes capables et responsables. Un arsenal juridique aussi complet soit-il, ne suffit pas à garantir ces droits : il faut pouvoir le cas échéant accompagner les personnes, les informer, les éclairer, les soutenir pour que leurs démarches puissent aboutir. Les services sociaux de droit commun doivent, à ce titre, être accessibles aux ménages et investis sur ces questions aux côtés, ou avec l'appui des associations.

- ➔ Dans les territoires, l'accès effectif aux droits doit être garanti pour tous les ménages.
- ➔ Cet accès aux droits doit être garanti par la possibilité de recourir, simplement et selon les besoins de chacun, à un appui des associations et des services de droit commun.

Il n'y a aucune fatalité à la crise du logement mais il n'y a pas de main invisible pour régler les problèmes : le logement ne doit pas être un bien de consommation comme un autre, uniquement régi par les lois du marché que l'on sait excluantes. C'est un droit fondamental pour tous.

Les réseaux associatifs agissent chaque jour pour faire reculer l'exclusion. Les 120 associations rassemblées à la Fapil, grâce à la diversité de leurs interventions et de leur savoir-faire, mettent en œuvre des solutions qui s'adaptent aux situations vécues dans les différents territoires. Pour aller plus loin, nous demandons un soutien renforcé des pouvoirs publics, nationaux comme territoriaux. C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs et en s'appuyant sur la société civile, que nous pourrons vaincre, enfin, le mal-logement.

* : étude Fondation Abbé Pierre et 5 autres associations – Juin 2020